



Transport  
Canada

Transports  
Canada

**PLACE DE VILLE  
TOUR « C », 330, RUE SPARKS  
OTTAWA (ONTARIO)  
K1A 0N5**

14 novembre 2019

**ADDENDA NO. 2**

**Sujet : Demande de Proposition: T8080-190207-1  
Analyse économique et évaluation d'entreprise pour soutenir l'évaluation de l'acquisition  
proposée de Transat A.T par Air Canada.**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée, le présent addenda (n° 2) vise à informer les soumissionnaires potentiels de questions reçues jusqu'à maintenant au sujet de cette invitation à soumissionner. La question et la réponse est indiquées dans l'*annexe A-1*, ci-jointe.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous **et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Natasha Blackstein  
Spécialiste désignés des marchés  
Téléphone: (343) 550-2321  
Courriel: [natasha.blackstein@tc.gc.ca](mailto:natasha.blackstein@tc.gc.ca)

---

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

### *L'annexe A-1*

- Q1.** Vérification de sécurité: Le point 6.1 et l'annexe A-3.6 de l'offre précisent que l'entrepreneur doit obtenir une autorisation de sécurité du gouvernement fédéral canadien avant l'exécution de toute obligation en vertu du contrat. Pouvez-vous préciser s'il s'agit d'un élément que nous devons obtenir avant la soumission de l'offre ou une fois celle-ci sélectionnée? (Nous notons que nous n'avons pas de bureau canadien et que la plupart des membres de notre équipe ne seront pas des citoyens canadiens).
- R1.** Vérification de sécurité: Le point 6.1 et l'annexe A-3.6 de l'offre précisent que l'entrepreneur doit obtenir une autorisation de sécurité du gouvernement fédéral canadien avant l'exécution de toute obligation en vertu du contrat. Pouvez-vous préciser s'il s'agit d'un élément que nous devons obtenir avant la soumission de l'offre ou une fois celle-ci sélectionnée? (Nous notons que nous n'avons pas de bureau canadien et que la plupart des membres de notre équipe ne seront pas des citoyens canadiens).

Les autorisations de sécurité peuvent être obtenues après la clôture de la période de soumission mais avant l'attribution du contrat. Nous suggérons de commencer les procédures pour l'obtention de l'autorisation immédiatement. Les gens n'ayant pas la citoyenneté canadienne peuvent obtenir l'autorisation mais le processus peut être plus long.

Texte supplémentaire:

#### **Supprimer les exigences de sécurité à 6.1:**

1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7– Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
  - d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
  - e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, tel qu'indiqué à la Partie 3 – section IV Renseignements supplémentaires.

2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

**Insérer les exigences de sécurité à 6.1:**

1. Avant que le contrat ne soit accordé, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7– Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
  - d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
  - e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, tel qu'indiqué à la Partie 3 – section IV Renseignements supplémentaires.
2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

**Q2.** Durée du Contrat: L'offre indique que les travaux doivent être livrés au plus tard en mars 2020. La durée du contrat est toutefois fixée au 30 septembre 2020. Peut-on confirmer si le prix de la "base de paiement" (Annexe B) comprend la période allant seulement jusqu'à mars ou couvre la période jusqu'en septembre? Dans ce dernier cas, peut-on avoir des détails sur le travail qui serait requis entre mars et septembre?

**R2.** Le rapport principal devra être soumis en mars 2020. Toutefois, le ministre pourrait avoir besoin d'analyses et de conseils supplémentaires lors de ses négociations avec les parties (si nécessaire) et de la formulation d'une recommandation à l'intention du gouverneur en conseil.

**Q3.** Portée / expérience pertinente: La soumission technique (4.1.1) décrit en détail les exigences du soumissionnaire, dont l'une est «une expérience antérieure dans le secteur du transport aérien». Dans l'Annexe A, le contrat stipule que «l'entrepreneur doit comprendre le secteur de l'aviation au Canada et à l'étranger». Pourrions-nous confirmer qu'il serait également acceptable d'inclure une expérience plus générale de l'aviation dans l'exigence de R2-4.1.1.

- R3.** Une expérience plus générale de l'aviation pourrait être acceptable tant que le soumissionnaire démontre qu'il / elle comprend les aspects économiques d'une compagnie aérienne et de l'industrie en général.
- Q4.** Membres de l'équipe / expérience de projet identique pour les deux domaines de travail: Serions-nous autorisés à inclure certains des mêmes membres de l'équipe et les mêmes résumés de projet pour les deux volets de travail? Si oui, aurions-nous besoin de reformuler le résumé / CV deux fois dans la réponse?
- R4.** Le même résumé de projet peut s'appliquer à plus d'un membre de l'équipe. Il n'est pas nécessaire de répéter le résumé tant qu'il est clairement indiqué à quel (s) membre (s) de l'équipe le résumé s'applique. De plus, les mêmes membres de l'équipe et résumés de projet peuvent être utilisés pour les deux volets
- Q5.** Voyages: l'annexe A indique que nous devons «être prêts à travailler en contact étroit et fréquent avec le représentant du département et d'autres membres du personnel du département» et l'annexe B stipule que le contractant doit proposer un «prix tout compris, frais de voyage compris». Cependant, l'Annexe A indique également qu'« aucun déplacement n'est prévu dans l'exécution des travaux ». Étant donné que nous n'avons pas de bureau au Canada, nous nous attendions à rencontrer Transports Canada au cours de la période de travail et prévoyions d'inclure ces coûts dans le prix de notre soumission. Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer si cela est autorisé?
- R5.** Transports Canada ne prévoit pas, à ce stade, que des voyages seront nécessaires. L'offre finale doit inclure tous les frais et dépenses projetés.